

Commission TOURISME ET VOYAGE INFOS

LES SEJOURS ET LES VOYAGES 2017

Formation Responsable Tourisme

Rappel de la Loi :

« Les associations sportives qui n'ont pas pour objet d'offrir des « voyages » peuvent proposer à leurs adhérents un séjour ou un voyage comprenant des randonnées si elles sont immatriculées tourisme ».

La Fédération qui est immatriculée tourisme, peut se porter garante pour ses associations affiliées à certaines conditions.

Bonjour à tous,

La région a mis en place dans les locaux de la Maison des Sports à Perpignan les :

- 21 et 22 Février 2017 une formation Responsable Tourisme. (9h-17h)

Contenu de formation :

- La Loi sur l'immatriculation Tourisme
- La Fédération et l'extension de son immatriculation
- La conception d'un séjour ou voyage
- Les Responsabilités de l'organisateur de séjour
- Les Procédures d'enregistrement d'un séjour

Vous trouverez sur le site de la FFRandonnée les modalités d'inscription. Il reste encore quelques places !

Cordialement,

Rose-Marie Monge
Formateur Responsable Tourisme



les chemins, une richesse partagée.



Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Pyrénées-Orientales

Maison Départementale des Sports, rue René Duguay-Trouin - 66 000 PERPIGNAN

Tél: 04 68 61 48 85 - cdp66@wanadoo.fr - <http://pyrenees-orientales.ffrandonnee.fr>

Association bénéficiaire de l'immatriculation tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, 64 rue du Dessous des Berges
75013 Paris, n° d'immatriculation : IM075100382

Fédération Française de la Randonnée Pédestre www.ffrandonnee.fr

Association reconnue d'utilité publique. Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et le Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.